



23.7761 Heure des questions. Question

## Quels impacts de la suppression de l'enseignement des langues nationales dans les écoles professionnelles et de commerce?

Déposé par: Python Valentine  
Groupe des VERT-E-S  
Les VERT-E-S suisses



Date de dépôt: 20.09.2023  
Déposé au: Conseil national  
Etat des délibérations: Liquidé

### Texte déposé

La suppression de l'enseignement du français, de l'allemand ou de l'italien dans les écoles de commerce et professionnelles se répercute sur l'employabilité, l'épanouissement professionnel et personnel, l'intégration et l'égalité des chances des jeunes apprenants, cela en contradiction avec les alinéas a.c. et d. de l'art.3 de la LFPr, le conseil fédéral peut-il modifier l'ordonnance afin de rétablir la situation et adapter la réforme à l'échelle régionale?

### Réponse du Conseil fédéral du 25.09.2023

La réforme de la formation commerciale initiale a été élaborée sous la direction des organisations compétentes du monde du travail, avec la participation de la Confédération et des cantons, dans le cadre d'un processus de plusieurs années. Les nouvelles ordonnances et les plans de formation d'employé/e de commerce CFC et d'employé/e de commerce AFP ont été édictés en août 2021 et sont entrés en vigueur à la rentrée 2023. Les partenaires de la formation professionnelle ont ainsi disposé d'environ deux ans pour planifier leur introduction. La Confédération les a soutenus dans cette démarche.

Un des changements majeurs est le renforcement de l'enseignement des langues dans ces formations initiales. En plus de la langue du lieu de formation, l'enseignement comprend une langue étrangère pour l'AFP et deux langues étrangères, dont au moins une deuxième langue nationale, pour le CFC. Auparavant, l'AFP ne prévoyait pas de langue étrangère et une seule était obligatoire dans le CFC. Une autre nouveauté concerne la méthode d'apprentissage des langues, qui est orientée vers les compétences et donc proche des situations pratiques de la profession.

L'enseignement des langues à partir de contextes spécifiques est un principe didactique qui facilite l'acquisition de la langue et donne les outils nécessaires pour s'intégrer dans les différents environnements professionnels. Tant les apprentis que les employeurs en sont gagnants. Cette méthode ne prétend en aucun cas le niveau des compétences linguistiques acquises à la fin de la formation professionnelle initiale, ni l'intégration ou l'égalité des chances.

En renforçant l'enseignement des langues, la Confédération et les autres partenaires de la formation professionnelle ont créé les conditions favorables à la perméabilité entre les AFP et les CFC, ainsi qu'entre les formations professionnelles initiale et supérieure. C'est également un atout pour les apprentis qui choisissent la voie de la maturité professionnelle pour intégrer des études dans les hautes écoles spécialisées.

### Chronologie





## **Compétences**

### **Autorité compétente**

Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

## **Liens**

### **Informations complémentaires**

[Bulletin officiel](#)

